

**SEANCE D'INFORMATION RECOMATIC DU 23 OCTOBRE 2014, A
20h00, A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**
Procès-verbal

Personnes présentes :		PROTTI	David	DP
		BLUM	Yves	YB
		SALOMON	Marie-France	MFS
		MINGER	François	FM
		PERROLLE	Alain	AP
		FROIDEVAUX	Christian	CF
Excusé :		MENEGHELLI	Jean-Paul	JPM
Pour la Récomatic :		M. Christophe Rérat		
Pour le bureau Voisard & Migy :		M. Jean-René Migy		
Procès-verbal	:	CERF Karine, secrétaire communale /KC		

FM salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à M. Christophe Rérat, directeur de la Récomatic, ainsi qu'à M. Jean-René Migy, architecte du bureau Voisard & Migy.

FM déclare que le Conseil communal a souhaité une telle séance d'information avant que la population ne doive se prononcer en Assemblée communale.

FM relate tout d'abord l'historique de cette affaire. La Récomatic a fait deux demandes d'achat de la parcelle no. 283 (1200 m²) à la commune. La première avait été directement refusée par les autorités communales car il y avait un réel souhait de conserver une zone de détente à l'endroit en question. La deuxième demande a été étudiée par le Conseil communal. Plusieurs éléments sont ressortis : selon la fiche 1.07 du plan directeur cantonal, le changement d'affectation de zone verte en zone constructible sera facile à obtenir; la Récomatic figure parmi les importants contribuables de la commune ; l'attachement de la population au site des marronniers. Au vu de ces faits, le Conseil communal a donc décidé de donner son préavis favorable à la demande de la Récomatic, à condition que l'identité naturelle du site soit conservée, que pour chaque marronnier déraciné, un nouveau soit replanté, qu'un espace détente soit conservé pour la population de Courtedoux et que l'avant-projet de développement de cette entreprise soit présenté à la population, avant l'Assemblée communale.

FM précise encore que cette décision n'est pas du ressort du Conseil communal, mais bien de l'Assemblée communale.

FM donne ensuite la parole à M. Jean-René Migy, qui présente un extrait cadastral du site et relate l'historique de la Récomatic. L'atelier a démarré en 1967, avec MM.

Charles et Martin Rérat aux commandes. La première extension de l'atelier a eu lieu en 1999, puis en 2007 c'est le bureau technique qui a vu le jour. En 2011, avec l'engagement de personnel supplémentaire et l'intégration de Bula Technologies, c'est l'extension du parking et la construction d'un show-room qui furent réalisés. Actuellement les travaux sont en cours pour l'extension du bâtiment administratif.

Ensuite, M. Jean-René Migy parle des futures intentions de développement de la société.

La première phase sera l'aménagement d'un parking et la construction d'un nouvel entrepôt, avec l'idée de reconstituer immédiatement un endroit qui correspond à la situation actuelle. Huit marronniers devraient être déracinés, alors que huit nouveaux seraient immédiatement replantés. La nouvelle place de détente sera intégrée à cette phase. Cette phase serait à réaliser dans les meilleurs délais car les places de parc manquent réellement.

La deuxième phase serait donc la construction de la nouvelle usine, tout en conservant un espace détente autour des marronniers. Cette étape est une intention, c'est-à-dire qu'elle pourrait se réaliser dans un an – cinq ans – dix ans, voire jamais.... Cela dépend de l'évolution de l'économie et des nouvelles technologies qui sont développées par Reromatic SA. A noter que, si cette phase se concrétise, de nombreux emplois seront créés à Courtedoux.

M. Christophe Rérat tient encore à préciser que l'espace détente qui sera conservé aux alentours de l'usine sera entretenu au frais de la Réromatic, pour la population de Courtedoux. Les marronniers replantés seront de la plus grande taille possible.

Enfin, FM décrit la procédure à suivre au terme de cette soirée d'information :

Premièrement les avis des personnes présentes ce soir seront analysés. Ensuite une proposition de vente de la parcelle no. 283 à la Réromatic sera présentée à l'Assemblée communale. Ensuite il faudra procéder à la modification du plan de zone, ce qui nécessitera un dépôt public, puis une ratification par l'Assemblée communale.

Au terme de toutes ces explications, FM ouvre la discussion.

M. Bruno Zürcher se demande pourquoi la Réromatic ne s'est pas intéressée à la parcelle se trouvant à côté de celle de M. Martin Rérat et de Mme Bernadette Rérat. M. Christophe Rérat répond que cette parcelle est inconstructible. Il en a déjà parlé avec M. Martin Rérat, mais ce dernier s'oppose à voir construire une usine juste devant sa maison. Des gabarits avaient d'ailleurs été posés afin de bien se rendre compte de la situation.

M. Christophe Aubry souhaite prendre la parole et félicite la Réromatic pour cette excellente présentation. Il se demande tout de même si une telle entreprise ne devrait pas réfléchir à se développer ailleurs dans le village de Courtedoux, en effet, cette parcelle 283 ne fait que 1'200 m² et après il n'y aura plus aucune possibilité de développement dans le secteur des marronniers. M. Aubry se demande si la commune ne devrait pas être plus ambitieuse pour cette grande entreprise et lui trouver un autre terrain en zone constructible. FM lui répond qu'avec la nouvelle loi sur le PAL, il est très difficile, voire impossible de dézoner une zone agricole et donc impossible de développer une zone artisanale à Courtedoux. FM assure donc que le secteur des marronniers est la seule option à Courtedoux pour un développement de la Réromatic. M. Christophe Rérat déclare encore que, si la Réromatic n'avait pas

pu obtenir la parcelle de la scierie Cramatte en 2007, ils auraient été contraints de quitter le village. M. Rérat insiste aussi sur l'avantage pour une telle entreprise d'être regroupée sur un même site (même centrale d'accueil pour toutes les sociétés regroupées...).

M. David Maillat s'interroge lui quant au poteau électrique enlevé dernièrement sur le site des marronniers et qui gênait fortement le trafic agricole. M. Christophe Rérat lui répond qu'il a déjà présenté le projet aux FMB et qu'il va demander à déplacer la ligne à haute tension dans son entier (distance entre bâtiment et rayonnement des câbles). M. David Maillat est satisfait, le trafic agricole sera moins gêné à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, FM lève la séance, il est 20h45.

La prochaine étape sera donc l'Assemblée communale, avant la suite de la procédure en cas d'acceptation de l'Assemblée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Maire:

La Secrétaire :

F. Minger

K. Cerf